

nation à lui faite par Edouard de Beaujeu, sut habilement profiter de ces circonstances et de l'ascendant qu'avait Isabelle d'Harcourt, sa nièce, sur son époux pour agrandir ses possessions des bords de la Saône de la plus belle partie de l'héritage des Villars. Humbert se voyant sans enfant, et peut-être, vu son âge déjà avancé, sans l'espérance d'en jamais avoir, écouta les propositions qu'il lui fit faire. Du reste une vieille amitié les unissait déjà. Lorsque Louis II assiégeait le château de Belleperche en Auvergne que tenaient les Anglais, Humbert avait mené cent lances à son secours (1). Il lui vendit donc, le 2 août 1402, au prix de trente mille livres tournois, les villes, mandements et chatellenie de Trévoux, d'Ambérieu et du Chatelard. Il s'en réserva l'usufruit jusqu'à sa mort, et la faculté de les racheter s'il lui survenait un enfant.

Le 18 du même mois, le duc de Bourbon lui promit, en considération de cette vente, de lui donner conseil, de le protéger, de lui garder l'honneur de son corps et son état comme il ferait de son propre fils (2).

Pour s'assurer la possession de Trévoux, il acheta le 30 juin 1407, au prix de 500 livres, l'office de châtelain pour Dalmais de la Porte qui promit de lui remettre la ville et le château à la mort d'Humbert VII (3).

En 1419, Pierre Bernalin desservait la chapelle du château. Ses gages, comme aumônier du sire de Villars, étaient de 10 florins, deux années de froment, trois de seigle, six de vin et quatre livres de cire.

Humbert VII de Thoire-Villars mourut à Trévoux le 7 mai 1423. Une lettre d'Isabelle d'Harcourt à Marie de Berri, duchesse de Bourbon, prouve que Guichenon n'a rien avancé de trop en disant qu'Humbert mourut *chargé d'ans et d'ennuis*.

Cette lettre est assez curieuse pour trouver place ici :

(1) De la Roque. *Hist. généalogique de la maison de Harcourt*, t. 1, p. 516.

(2) *Arch. de l'Empire*, p. 1391, cote 529.

(3) *Arch. de l'Empire*, p. 1390, cote 511.